



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 03/06/2022

#### **PLAN DE RÉSILIENCE : DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE PRISE EN CHARGE DES SURCÔÛTS D'ALIMENTATION ANIMALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PISCICOLES D'ÉLEVAGE**

La guerre en Ukraine entraîne de fortes perturbations dans les approvisionnements notamment pour les matières premières agricoles comme les céréales et les protéines végétales, nécessaires à l'alimentation des animaux en élevage.

Pour absorber une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale et en attendant que la répercussion amont-aval de ces hausses prévue dans la loi EGALIM 2 soit effective, le Gouvernement met en place une aide pour les éleveurs fortement impactés.

Ce dispositif vise à compenser les surcoûts sur une durée de 4 mois (du 16 mars au 15 juillet 2022). Il est d'ores et déjà possible de déposer une demande d'aide en ligne sur le site internet de FranceAgriMer et ce jusqu'au **vendredi 17 juin 2022 14h** (<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>).

L'instruction des demandes sera assurée par la DDT et FranceAgriMer.

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction départementale des territoires, service économie agricole et forestière :

**05 55 21 82 40 / 05 55 21 81 45**

#### **Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 05 55 20 56 97

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex